

**L'équipe de PRESAJE :** Michel ROUGER, Président - Albert MERLIN, Vice-Président - Bernard DELAFAYE, Trésorier  
Alain BENON, Xavier de KERGOMMEAUX, Xavier LAGARDE, Henri PIGEAT, Administrateurs  
Marie ROUGER-PERRIER, Secrétaire générale



Michel ROUGER

### Le procès, le juge et le processeur

Chacun connaît les petites puces qui équipent tous les objets de la vie quotidienne sans lesquels ce serait le retour cinquante ans en arrière, situation inimaginable pour ceux qui sont nés après le célèbre transistor des années soixante.

Ces puces, et les processeurs qui en gèrent le fonctionnement, reposent sur le principe binaire du choix - oui ou non - qui permet l'enchaînement des décisions. La justice et ses auxiliaires le font, beaucoup, beaucoup plus lentement, dans le procès qui prépare tout jugement.

L'enchaînement des décisions, leurs liens - mot transcrit dans le langage des internautes - vont être élaborés pour constituer le procès qui est le fondement même de toute action judiciaire. Certes, l'héritage de la pratique du syllogisme, cher aux philosophes et aux grands orateurs, peut conduire le juge à résister à la domination des choix binaires, auteur/victime, créancier/débiteur, coupable/innocent, responsable/non responsable, etc. Mais c'est de plus en plus difficile. C'est pourquoi il faut attirer l'attention sur les risques résultant d'une telle évolution.

Par sa formation, le juge a appris à faire parler les hommes et femmes qui comparaissent

devant lui. Il a appris à dialoguer avec leurs avocats. Il a appris à comprendre les rapports des experts qu'il a missionnés pour éclairer le procès. Nulle part, sauf à titre personnel, le juge n'apprend à faire parler les disques, les puces et autres CD-rom. Or l'actualité montre à quel point tous ces objets sont indispensables dans l'analyse des faits et des comportements.

La preuve immatérielle fait ainsi irruption dans les procès, élaborée par des techniciens qui font leur entrée dans le prétoire. Ils y expriment les certitudes de la « science ». La réfutation de leurs affirmations est d'autant plus aléatoire que leurs expertises, ou ce qui en tient lieu, ne sont pas contradictoires en matière pénale.

Cette évolution, par laquelle le fonctionnement du processeur, les analyses et conclusions qu'il suggère, viennent s'imposer dans le déroulement du procès, pose un véritable défi. Il doit être relevé par tous les acteurs d'une œuvre de justice qui repose, depuis des siècles, sur la recherche des preuves matérielles les plus irréfutables.

La mode de la solution par les experts, vite mise en valeur dans les séries audiovisuelles, ne peut conduire à lui donner le pas sur le jugement humain.

L  
A  
R  
I  
T  
O  
R  
I  
E  
D  
I  
T  
E

## LA RÉFORME DU « SOCIAL », SPORT DE HAUT NIVEAU

par Xavier LAGARDE (1)

Le président de la République s'est plu à le répéter : il n'est pas plus difficile de faire toutes les réformes en même temps que de les faire une par une. En lançant pêle-mêle les réformes des retraites, de la fonction publique et du contrat de travail, il prouve, comme disait un autre, qu'il fait ce qu'il dit (et qu'il dit ce qu'il fait).

Pour l'instant, nul n'a une idée précise du point d'arrivée : alignement des régimes spéciaux sur celui de la fonction publique ou harmonisation des régimes par une négociation entreprise par entreprise ? Réduction drastique du nombre des fonctionnaires ou diversification des parcours professionnels et des statuts ? Contrat de travail unique ou introduction de variantes - dont la résiliation amiable - dans les modes de rupture du CDI ? Ce sont là, parmi d'autres, des alternatives possibles.

### La « courbe en J »

En revanche, il n'y a guère de doute sur le sens des discussions engagées. Que ce soit sous un angle quantitatif ou qualitatif, il s'agit bien de revoir les principes qui ont fait les beaux jours de l'Etat-providence. Cette remise en cause n'équivaut pas nécessairement à une régression. En termes sociaux, mieux vaut réduire le chômage que le traiter, même généreusement. Simplement, les bénéfices espérés des réformes à venir ne peuvent s'apprécier que dans le moyen terme. C'est ce que les économistes appellent la « courbe en J ».

Pour faire mentir le proverbe « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », il faut convaincre qu'en quelque sorte un tiens vaut *moins* que deux tu l'auras. Il faut ainsi acheter du temps et cela ne peut se faire qu'à la condition de susciter la confiance. Depuis les dernières élections, et pour quelque temps encore, celle des citoyens est à peu près acquise. En revanche, on ne peut pas en dire autant des partenaires sociaux. Certains pensent que ces derniers ne représentent plus grand monde et qu'en conséquence, malgré leur désaccord, les réformes se feront sans trop de mal. Ne sous-estimons cependant pas leur capacité de mobilisation. Lorsque les transports s'arrêtent, la France tourne au ralenti.

Le discours syndical est vraisemblablement le reflet de deux types de blocage.

Le premier d'entre eux est d'ordre culturel. Il prend appui sur une conception conflictuelle de l'« économique » et du « social ». A l'aune de celle-ci, le social avance ou régresse. Toute révision sans accentuation des protections antérieures est donc nécessairement perçue comme une régression. Ce réflexe intellectuel prend sa source au cœur de l'identité française. Celle-ci, assez largement mise en forme par les codifications napoléoniennes, se singularise par une exclusion du monde marchand de la société civile. En France, le capitaliste est considéré comme un individu dont la préoccupation exclusive est l'accroissement de ses avoirs. L'échange n'est pour lui que l'occasion d'un retour sur investissement. Il n'a que faire d'autrui et des solidarités qu'implique la vie en collectivité. En conséquence, les dispositifs destinés à assurer la cohésion de la société civile, en un mot le « social », se présentent à lui comme un obstacle. Pour préserver ce dernier, il faut donc savoir résister. Cet état d'esprit n'est guère propice au développement d'un agencement harmonieux entre contraintes économiques et nécessités de la protection sociale.

### Donnant-donnant ?

Le second blocage est bien plus prosaïque que le premier. La résistance peut céder si elle obtient des contreparties. C'est la logique du « donnant-donnant ». Cependant, il est à craindre qu'il n'y ait plus beaucoup de grain à moudre. Il est difficile de proposer une assurance-chômage plus généreuse en contrepartie d'un assouplissement du contrat de travail car il est de fait, qu'au moins en valeur relative, le chômeur français est plutôt bien indemnisé. Moins de fonctionnaires pour une meilleure rémunération de ces derniers : la proposition est ingénieuse mais, à l'étude, il semble bien qu'en termes de rémunération, les fonctionnaires ne soient pas si mal lotis... Voudrait-on négocier qu'il n'y a malheureusement plus grand-chose à échanger.

Il risque donc, selon la formule consacrée, d'« y avoir du sport ». Cela n'empêche pas d'ouvrir des négociations. D'abord, parce que c'est une exigence démocratique. Ensuite, parce qu'il faut toujours tout tenter. Enfin, parce que les discussions sont autant d'occasions de convaincre et, à tout le moins, d'atténuer la virulence des conflits à venir.

(1) Professeur à l'Université de Paris X - Nanterre, avocat au barreau de Paris.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la France entre dans la période d'engagement du protocole de Kyoto. Elle doit plafonner les émissions de six gaz à effet de serre depuis son territoire à 565 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>éq par an sur la période 2008-2012. Ce droit à émettre est matérialisé par son stock d'unités de compte Kyoto, cessibles sur le marché international : l'actif carbone du pays, ou encore sa « monnaie carbone ». En fin de période, la France devra restituer autant d'unités qu'elle aura émis de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012.

Le pays peut gérer de façon passive ce stock de « monnaie carbone » en s'efforçant de maintenir ses émissions cumulées en dessous du plafond jusqu'à la fin de période. Mais il peut aussi utiliser ce nouvel instrument pour optimiser sa politique climat sous l'angle environnemental et financier.

### Que font nos partenaires ?

Des pays comme les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande se sont lancés très tôt dans une telle démarche pro-active. Dès 2000, les Pays-Bas ont mis en place un programme d'achat de crédits carbone sur le marché international. Ces crédits rémunèrent des réductions d'émission obtenus par des projets qui peuvent être conduits dans des pays comme la Chine ou l'Ukraine où les coûts de réduction sont plus faibles. La Nouvelle Zélande a mis en place un système dit de « projets domestiques » permettant d'utiliser une partie de sa monnaie carbone pour réduire les émissions de gaz.

En Europe, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et les pays baltes se sont engagés dans des programmes d'achat de crédits sur le marché international qui permettent de contribuer au financement de projets réducteurs d'émission dans des pays étrangers. L'acquisition de ces crédits facilitera la réalisation de leurs objectifs de réduction d'émission au titre du protocole et en réduira le coût.

Autre utilisation possible des actifs carbone : la mise aux enchères des quotas de CO<sub>2</sub> attribués aux installations industrielles couvertes par le système européen. Une telle politique permet d'améliorer le signal prix envoyé aux industriels et surtout de procurer des

recettes aux pouvoirs publics. Le Royaume-Uni compte s'engager résolument dans cette voie à partir de 2008. Simultanément, il utilise les atouts que lui donne la place de Londres pour attirer une grande partie des échanges de carbone et créer sur son territoire les emplois qualifiés dûs à cette nouvelle activité. Le département britannique de l'environnement estime à 5000 personnes ces nouveaux emplois fin 2007.

### Dépasser la gestion comptable

Notre pays est jusqu'à présent resté en retrait en matière d'utilisation de ces nouveaux instruments. La France ne fait pas partie des pays ayant la contrainte Kyoto la plus difficile à atteindre. Elle n'est pas poussée, par le risque de non conformité, à mettre en place une telle politique pro-active sur le marché international. C'est sans doute la raison pour laquelle elle s'est contentée jusqu'à présent d'une « gestion comptable » de ses actifs carbone consistant à thésauriser jusqu'à fin 2012 son stock de monnaie carbone pour voir à ce moment là si le pays est « dans les clous » ou non.

Mais le discours du Président Sarkozy sur le climat devant l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait être le signe d'une modification de stratégie. L'importance des mécanismes de marché y a été mise en avant, et notamment l'intérêt économique que présenterait un approfondissement du signal-prix. Deux voies ont notamment été tracées : la mise aux enchères d'une partie des quotas de CO<sub>2</sub> actuellement délivrés gratuitement aux industriels alors que la directive quotas permet aux Etats d'en vendre 10% ; le financement, via le prix du carbone, de projets permettant de limiter les rejets de gaz carbonique, notamment en préservant les forêts tropicales.

A quelques encablures du lancement de la négociation du « Grenelle de l'environnement », ces déclarations ne sont pas anodines. Elles pourraient déboucher sur l'utilisation des nouveaux instruments économiques par les pouvoirs publics pour accroître l'efficacité de notre politique climatique.

(2) Professeur associé à l'université Paris-Dauphine

**UNE COMMISSION POUR SAUVER LES INDUSTRIES CULTURELLES ?**

par Thomas PARIS (1)

Où en étions-nous ? De méchants pirates, environ dix millions en France, avaient entrepris de détruire la création musicale en s'échangeant des fichiers sur Internet. Le gouvernement avait décidé qu'il fallait que cela cesse et avait demandé aux députés de voter une loi pour envoyer tout ce beau monde, dont leurs fils et neveux, en prison. Le Conseil constitutionnel avait censuré la loi et les pirates avaient continué à sévir.

Alors, comment faire face à cet embrouillamini ? Que faire, sinon créer, une fois de plus, une commission pour régler le problème en deux temps trois mouvements. Cela va faire bientôt dix ans que l'industrie musicale essaye de digérer un cocktail technologique explosif ( Internet + compression des fichiers + peer to peer ) qu'elle a dû ingurgiter de force. La crise est très sérieuse : le marché du disque s'est effondré de 40 % en cinq ans. L'industrie du film est confrontée au même problème, et les professionnels du livre commencent à s'inquiéter à leur tour. La Commission Olivennes, installée par la ministre de la Culture début septembre, a jusqu'au 31 octobre (2007 !) pour trouver des solutions au problème. Une gageure !

Pendant longtemps, la difficulté tenait au fait que les entreprises des télécoms avaient tout à gagner à ce que des échanges de fichiers se fassent sur les réseaux dont elles contrôlaient l'accès. Aujourd'hui, le taux d'équipement en Internet haut-débit a beaucoup progressé chez les ménages, et elles accepteront moins difficilement d'envoyer des messages aux internautes qui procèdent à des échanges illégaux. Mais le problème est plus complexe ; la répression, même graduée, ne permettra jamais de récupérer la part de marché perdue.

Depuis plusieurs années, de nouveaux usages dans la consommation de la musique et des produits culturels se sont mis en place, qui intègrent notamment les aspects communautaires (échanges de contenus ou d'informations). Les technologies rendent de plus en plus aisée l'impunité. Dans ces conditions, ni la répression ni l'« éducation » des consommateurs ne peuvent suffire à régler le problème.

C'est tout un système qui doit se recomposer et qui devra compter de nouvelles offres, en phase avec les nouveaux usages, et de nouveaux modèles économiques, en phase avec le développement d'une création variée... Tout l'enjeu est donc de parvenir à une solution « négociée » entre les usages des consommateurs, les règles de droit, les technologies et les intérêts des industriels. Une commission d'une durée de vie de deux mois peut-elle être le lieu pour le faire ?

(1) Chercheur au CNRS (GREG HEC / CRG Ecole polytechnique).

**LES NEWS**

PRESAJE présente son 10<sup>ème</sup> ouvrage « Le juge pénal et l'expertise numérique », à l'occasion de son 5ème colloque

Nous venons d'éditer « *Le juge pénal et l'expertise numérique* », toujours en partenariat avec Dalloz. La recherche a été confiée à un jeune praticien des nouvelles technologies, Alexis RIMBAUD. Le livre est préfacé par Michel ARMAND-PREVOST, avocat, ancien conseiller à la Cour de cassation. La post-face a été rédigée par Thomas CASUTO, juge d'instruction.

En lançant cette réflexion, nous avons souhaité ouvrir un vrai débat au sujet de cette nouvelle activité de l'informaticien d'investigation, au service de la justice et de la police. Ce débat sera au cœur de notre *colloque d'automne*, qui se tiendra le **mercredi 21 novembre 2007**, de **14 heures 15 à 18 heures**, à l'auditorium de la Maison du barreau.

L'irruption des données numériques dans le procès civil et l'enquête pénale a conduit à élargir l'objectif du colloque en l'articulant autour de deux tables rondes : l'une consacrée au procès civil, l'autre à l'enquête pénale, commentée dans l'ouvrage d'Alexis Rimbaud. Magistrats, avocats, experts, policier et huissier de justice, tous confrontés aux informations issues des ordinateurs et de leur processeur, feront valoir leur point de vue.

**En préparation**

- un colloque sur les agences de notation financière
- le nouveau concept de sécurité nationale.

**En perspective**

- la définition de l'identité à l'ère numérique.

**Lectures pour « présajiens »**

- « *Pour une démocratie active* », par Stephen Breyer, juge à la Cour suprême (Ed. Odile Jacob) : le rôle du juge dans nos démocraties.
- « *Ma vérité sur la planète* », par Claude Allègre (Ed. Plon) : pour une écologie réfléchie, contre les fantasmes.
- « *L'empire du moindre mal* », par Jean-Claude Michéa (Ed. Climats) : fine analyse (souvent critique) du libéralisme .

**PRESAJE**

**P**ROSPERATIVE, **R**ECHERCHES ET **É**TUDES **S**OCIÉTALES **A**PPLIQUÉES À LA **J**USTICE ET À L'**É**CONOMIE  
Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Bureaux : 2, avenue Hoche 75008 PARIS

Tél.: 01 46 51 12 21 - Fax : 01 47 64 45 41 - E-mail : contact@presaje.com - site internet : www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel ROUGER